

## Le résident

**Chaque personne reste maître de son devenir, si sa capacité de jugement est réelle. Elle aura notamment le droit de**

- recouvrer sa santé physique et mentale à l'aide de tous les moyens souhaités par elle,
- choisir le médecin responsable de sa santé, à condition que le médecin répondant de la maison et l'équipe soignante soient informés des problèmes médicaux et associés aux mesures thérapeutiques,
- solliciter l'information médicale, connaître sa pathologie et le pronostic supposé, les thérapeutiques ou investigations judicieuses à suivre,
- refuser ou accepter les prescriptions médicales après une information adéquate,
- se laisser mourir librement si aucune autre alternative n'est envisageable,
- solliciter une tierce personne de son choix pour exécuter des décisions mûrement réfléchies et communiquées tacitement ou par écrit,
- refuser la souffrance physique en exigeant tout ce qui peut être fait pour éviter ou diminuer la douleur ou, au contraire, la subir si telle est sa propre volonté,
- pratiquer librement sa religion tout en respectant les croyances d'autrui, les siennes étant respectées de tous.
- Si la capacité de jugement d'une personne est discutable, l'équipe, la famille et les proches seront sollicités à prendre les mesures judicieuses la concernant.

## Vie à la maison de retraite

**La maison vise à offrir à chacun une qualité de vie institutionnelle aussi proche que possible des aspirations élémentaires de chacun.**

Possibilité d'aménager sa chambre avec

- du mobilier personnel
- télévision / radio
- sa ligne téléphonique privée
- connexion Internet
- de recevoir son courrier dans une boîte aux lettres personnelle
- de posséder une clef de sa chambre,
- de recevoir des visites à toutes heures,
- d'inviter des amis à dîner...



L'équipe formée à offrir le confort, la sécurité et à établir la communication avec les résidents est mise au service de chacun pour garantir une cohabitation réussie.

Le résident peut donc exprimer sa solidarité, sa reconnaissance et participer activement à l'harmonie générale.

***S'il le souhaite, chaque résident pourra rester dans la maison jusqu'à la fin de sa vie,*** la péjoration de son état de santé, l'apparition ou l'aggravation d'un handicap n'entraînant pas automatiquement son transfert dans un établissement hospitalier.

Cependant, une hospitalisation ne serait pas à exclure si les moyens et le matériel thérapeutique devaient s'avérer insuffisants et si l'équipe n'était plus en mesure d'assurer le confort et la sécurité auxquels il a droit.

## **Ressources**

***Une équipe pluridisciplinaire dont l'éthique est basée sur le respect de la personne s'active à répondre à ses besoins tout en sollicitant sa participation.***

Directeur, médecin, infirmières et personnel soignant, cuisinier et personnel de cuisine, gouvernante et personnel de maison, animatrice, secrétaires, concierge, etc. répondent aux exigences d'un encadrement sécurisant, confortable, individualisé et thérapeutique.

Des animations diverses sont proposées afin de rompre la solitude ou la monotonie quotidienne.

- travaux manuels
- gymnastique de groupe
- bibliothèque
- fêtes
- vacances
- peinture sur soie
- atelier mémoire
- rencontres
- chorale
- sorties ...

Chacun reste libre d'y participer, de refuser ce qui est proposé, mais aussi d'organiser des activités créatrices.



Tout le personnel est engagé dans un processus de formation permanente, de remise en question et de recherche lui permettant d'augmenter ses compétences et son efficacité.

## **Environnement ouverture sur l'extérieur**

L'ouverture de la maison au monde extérieur et aux idées nouvelles permet au personnel et aux résidents de profiter des ressources extérieures, d'accorder une grande place à l'imagination et à la créativité de chacun pour le bien-être de tous.



Toute l'équipe de la maison de retraite adhère à la charte de l'établissement.